

Convention internationale sur l'élimination de toutes
les formes de discrimination raciale.



«**Ce que je sais**»

cartes reponses

a) le 21 décembre 1965.



«Ce que je sais»

cartes reponses

a) 182. La CIEDR est la Convention internationale la plus largement ratifiée.



«**Ce que je sais**»

cartes reponses

b) le 4 janvier 1969 après la ratification
de la Pologne.



«**Ce que je sais**»

cartes reponses

c) le 21 mars. L'Assemblée générale des Nations unies a adopté le 26 octobre 1966 la date du 21 mars comme Journée internationale pour l'élimination des discriminations raciales (résolution 2142 (XXI)).



«**Ce que je sais**»

cartes reponses

Cette date symbolique fait référence aux événements du 21 mars 1960, à Sharpeville, en Afrique du Sud, date à laquelle, au cours d'une manifestation pacifique contre les lois de l'apartheid, la police avait ouvert le feu sur les manifestant·e·s et tué 69 personnes.



«**Ce que je sais**»

cartes reponses

Régime de ségrégation raciale systématique qui existait en Afrique du Sud. Il limitait l'accès aux droits de toute une tranche de populations sur la base de leurs origines ethniques et raciales (aboli en 1991).



«**Ce que je sais**»

cartes reponses

Lois qui imposaient la ségrégation raciale dans les États du sud des États-Unis d'Amérique entre 1876 et 1965. Les plus importantes lois Jim Crow introduisaient la ségrégation dans les services publics (établissements scolaires, hôpitaux, transports, justice, cimetière, etc.), les lieux de rassemblement (toilettes, restaurants, cafés, et autres lieux publics) et restreignaient les interactions sociales entre les personnes blanches et noires au strict minimum.



«**Ce que je sais**»

cartes reponses

Oui, le Maroc l'a ratifiée le 18 décembre 1970.



«**Ce que je sais**»

cartes reponses

- Suivi de l'application de la convention;
- Réception de communication, plainte et pétition de personnes, organismes et d'États.



«**Ce que je sais**»

cartes reponses

Oui, par ex. le système de l'apartheid ou les lois
Jim Crow



«**Ce que je sais**»

cartes reponses

Oui, par ex. une femme ivoirienne
travailleuse domestique au Maroc pourrait
être victime de discrimination sur la base de
son origine, de la couleur de peau, de son
identité de genre, etc.



«**Ce que je sais**»

cartes reponses

Non, certaines différences de traitements sont même obligatoires dans des situations qui ne sont pas comparables. Par ex. des adaptations pour permettre l'accès aux services publics pour les personnes en situation de handicap.



«Ce que je sais»

cartes reponses

Non, différentes lois et autres cadres juridiques prennent en compte les questions de discriminations, mais il n'existe aucune loi spécifique.



«**Ce que je sais**»

cartes reponses

Adoptée en 1965 par l'Assemblée générale des Nations unies, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale est la plus ancienne convention internationale.



«**Ce que je sais**»

cartes reponses

- La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale;
- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.



«**Ce que je sais**»

cartes reponses

Le principe de non-discrimination est présent et rappelé dans toutes les conventions internationales de protection des droits humains.



«Ce que je sais»

cartes reponses

La discrimination directe constitue la forme la plus simple et flagrante de discriminations. Elle est généralement intentionnelle et a un but précis. La discrimination indirecte est plus subtile et résulte de l'effet préjudiciable d'une norme, d'une règle ou d'une pratique qui est appliquée de la même manière à tou·te·s sans prendre en compte certaines situations spécifiques.



«**Ce que je sais**»

cartes reponses

Non, une discrimination n'a pas à être forcément intentionnelle pour être considérée comme telle. Par exemple : l'interdiction des animaux domestiques dans certains lieux publics comme les hôpitaux ou les écoles, généralement pour des raisons d'hygiène et de sécurité a des effets discriminatoires si elle est appliquée de manière automatique, sans prise en compte de la situation de certaines personnes comme des personnes en situation de handicap qui se déplacent avec un chien guide ou d'assistance.



«Ce que je sais»

cartes reponses

c) ratifié



«Ce que je sais»

cartes reponses

b) Le principe d'égalité



«**Ce que je sais**»

cartes reponses